



Municipalité de Ripon

31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327
Courriel : urbanisme@ripon.ca
www.ripon.ca

Fiche d'usages – 24-V

Cette propriété est située dans la zone **Villégiature (24-V)**.

Voici les usages permis, sous condition d'une autorisation de la Municipalité :

- Recherche et éducation en milieu naturel (REC1)
- Centre d'accueil des visiteurs ou d'interprétation (REC2)
- Sentiers de randonnée non motorisée sur terre battue (REC3)
- Sentiers de randonnée motorisée existants (REC4)
- Refuge et halte (REC5)
- Camping rustique (REC6)
- Chasse et pêche (REC7)
- Sentiers de randonnée non motorisée sur piste revêtue (REC8)
- Sentiers balisés de randonnée motorisée (REC9)
- Ski alpin (REC10)
- Marina (REC11)
- Camping aménagé (REC12)
- Équipement d'utilité publique (REC13)
- Parc et espace vert (REC14)
- Exploitation forestière sur les terres du domaine de l'État (REC15)
- Cabane à sucre dans une érablière (ADY6)
- Résidence unifamiliale isolée (VIL1)
- Hôtel (VIL4)*
- Auberge (VIL5)*
- Fermette (VIL19)

* NOTE 2: Seuls les chalets offerts en location sont autorisés par les classes d'usages « Hôtel » (VIL4) et « Auberge » (VIL5) dans la zone 24-V.

Marges minimales de recul :

Marge avant	Lots de 3715 m ² et moins	6 m
Marge avant	Lots de plus de 3715 m ²	10 m
Marge latérale	Lots de 3715 m ² et moins	3 m
Marge latérale	Lots de plus de 3715 m ²	4 m
Marge arrière	Lots de 3715 m ² et moins	6 m
Marge arrière	Lots de plus de 3715 m ²	10 m



Municipalité de Ripon

31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327
Courriel : urbanisme@ripon.ca
www.ripon.ca

Références

- Grille d'usages : <https://ripon.ca/wp-content/uploads/2021/06/grille-ripon-juin-2021.pdf>
- Plan de zonage, périmètre urbain : <https://ripon.ca/wp-content/uploads/2019/06/ripon-zonage-village-fev-2019-v2.pdf>
- Plan de zonage rural : <https://ripon.ca/wp-content/uploads/2019/06/ripon-zonage-rural-dec-2018.pdf>
- Les définitions des usages sont situées dans le *Règlement de zonage* en vigueur, disponible au <https://ripon.ca/reglements/>
- Pour toute autre information, consultez la section urbanisme du site Web sous l'onglet services municipaux : <https://ripon.ca/>

L'information contenue dans cette fiche est à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale. Tout usage doit être autorisé par la Municipalité préalablement.